

A destination des secrétaires généraux et des encadrants en EPLE.

Bonjour,

Je commence ce premier mail que je vous adresse par vous préciser que je suis récemment arrivée sur le poste de cheffe adjointe du service prévention et santé au travail / conseillère de prévention, en remplacement de Margaux THOMAS qui a quitté la collectivité.

Je me tiens par conséquent à votre disposition pour toute question relative à la santé et à la sécurité au travail des agents régionaux, en complément de vos interlocuteurs RH et DE habituels.

Je vous contacte aujourd'hui car nous rencontrons une problématique dans l'organisation de la prévention des risques liés à la situation de travail isolé.

Définition retenue : toute intervention au cours de laquelle l'agent se trouve hors de portée de vue et de voix, et où la probabilité de visite est faible.

Risques présentés :

- *Retard de la prise en charge en cas de malaise, agression ou blessure*
- *Tendance naturelle à prendre davantage de risques lorsqu'on est seul, et donc probabilité d'accident plus élevée.*

Dans le respect des principes généraux de prévention issus du code du travail, la première mesure de prévention est bien entendu d'organiser le travail pour éviter cet isolement.

C'est malheureusement impossible sur certaines périodes, et nous avons donc souhaité, afin d'organiser une prise en charge rapide d'un agent isolé qui se trouverait en difficulté, mettre en place des dispositifs d'alerte du travailleur isolé (DATI, également appelés PTI, pour protection du travailleur isolé).

Le modèle 201 majoritairement distribué dans vos établissements via le PAREO ou sur préconisation médicale, présente 2 problématiques :

- Sa fiabilité est mise en doute, les alarmes intempestives semblent fréquentes, ainsi que les difficultés à acquitter celles-ci
- Il n'accueille que des cartes SIM 2G ou 3G, dont la disparition du marché est annoncée à moyens termes (2026).

Modèle 201 :



Après échanges avec le fournisseur du matériel, il a donc été décidé de récupérer l'ensemble des DATI de ce modèle 2001 dans le courant du mois de juin, avec 2 options envisagées :

- Remplacement à la rentrée 2025 par le modèle 401 du fournisseur actuel (des tests vont être réalisés par notre service pour vérifier la fiabilité de celui-ci au préalable).

Modèle 401 :



- Remplacement par un modèle autre, d'un fournisseur différent. Cette option nécessiterait toutefois un délai plus important de mise en œuvre.

Nous avons par conséquent demandé aux assistants de prévention de profiter de leur participation aux séminaires des AP organisés en présentiel du 20 mai au 23 juin pour nous apporter les modèles 201 (sans la carte Sim) à retourner au fournisseur.

Dans l'attente, nous appelons donc à une grande vigilance lorsque l'organisation du travail ne permet pas de supprimer la situation de travail isolé.

Solutions temporaires proposées :

- Mise en place d'un système d'appels téléphoniques réguliers + à la fin de la période isolée pour prise de nouvelles de l'agent isolé
- Recours à l'application gratuite Beepiz. Les techniciennes Prévention se tiennent à la disposition des AP pour les aider dans cette démarche

Nous vous invitons à nous signaler toute situation individuelle qui vous semblerait particulière et/ou sensible.

Les médecins du travail sont informés de cette problématique, et pourraient être amenés à prononcer des contre-indications à la situation de travail isolé dans les semaines à venir.

Vous priant de nous excuser pour les difficultés rencontrées, et restant à votre disposition.

Bien cordialement,



Sandrine SEGUY

Cheffe de service adjointe Prévention et Santé au Travail

Conseillère de prévention

Direction des Ressources Humaines

Tél : (33)2.28.20.52.35